

1985/1986

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Valence-en-Brie : à l'honneur

Meilleurs vœux pour les collaborateurs municipaux

**UN MEDECIN S'INSTALLE
A VALENCE**

**Premier thé dansant
avec Valence Animations Loisirs**

A l'écoute des jeunes

**Une première à Valence-en-Brie
LES CARTABLES A LA NEIGE**

Soirée musicale et artistique

Remise de médailles

**Valence-en-Brie
Banquet pour les Anciens**

Exposition des métiers d'art

Bal costumé et défilé dans la rue

Bravo pour les maisons fleuries !

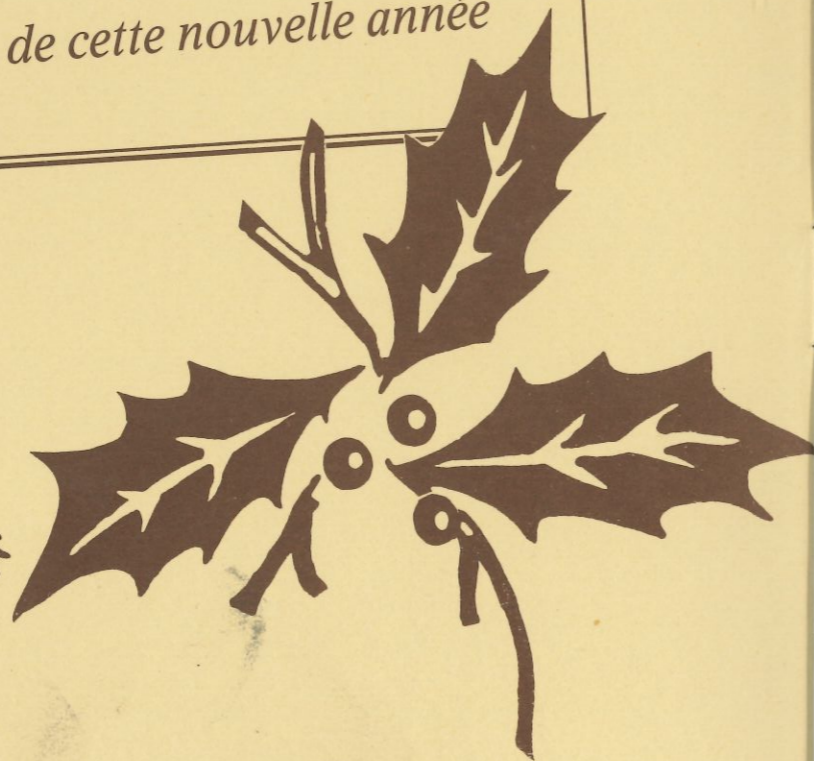
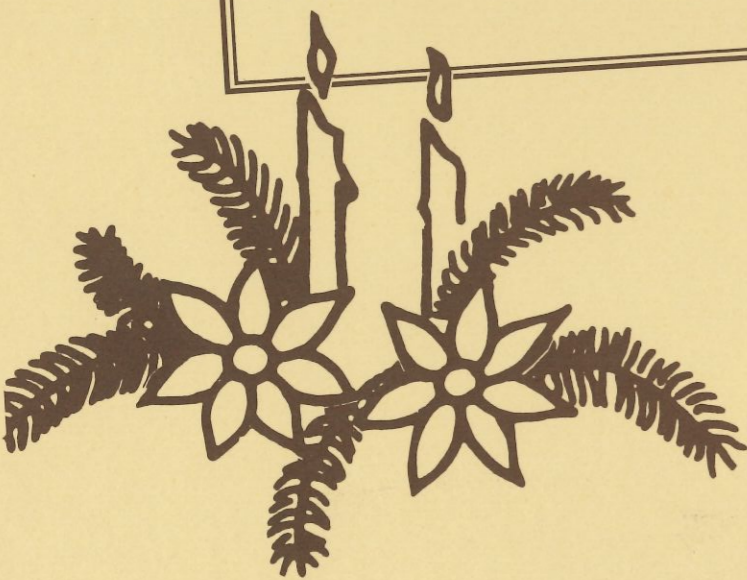
N° 8

LE VALENÇOIS

1986



Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire,
et les membres du Conseil Municipal, vous
présentent tous leurs meilleurs vœux et
souhaits, à l'occasion de cette nouvelle année



Vœux 1986

A l'occasion de la nouvelle année, je tiens à vous présenter à tous, tous mes meilleurs vœux, pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. Vœux de santé - Vœux de bonheur. Que l'année 1986 vous apporte tout ce que vous pouvez souhaiter.

A cette occasion, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à tous mes collaborateurs. Merci aux 3 adjoints, Monsieur GILET, Madame BEAUDENON, Madame BERMOND, tous jours très dévoués. Merci aux Conseillers Municipaux. Merci aux conjoints de chacun de mes collègues. Merci aux employés communaux. Merci aux Présidents d'associations, enfin un grand merci à tous ceux qui œuvrent dans le même sens que moi, à savoir l'intérêt général de notre village et de ses habitants.

Sur le plan communal, en 1985, des travaux importants ont été réalisés : les tampons, la réfection des trottoirs sur la RN 105, les peintures extérieures à la mairie. Les siphons antiodeurs, la clôture des bâtiments communaux sont en cours et évidemment l'entretien des bâtiments communaux par nos employés.

Avec la DÉCENTRALISATION, dans les communes, les élus sont amenés à exercer de nouvelles responsabilités et à affronter de nouveaux problèmes. La fonction n'en est que plus passionnante mais aussi plus difficile à assumer. Que de démarches à effectuer, que de dossiers à traiter, que de procédures à entreprendre et aussi que d'obstacles à surmonter et que de pièges à éviter !.....

La décentralisation implique un nouvel état d'esprit fondé sur la recherche de l'accord et la compréhension des exigences et des difficultés de la gestion communale.

La décentralisation a pour premier objet de rapprocher le pouvoir des citoyens. En particulier le pouvoir de gérer les affaires qui les concernent directement. Elle doit se traduire concrètement dans la vie quotidienne.

La décentralisation implique l'exercice effectif de pouvoirs nouveaux, de responsabilités nouvelles.

Pour reprendre Monsieur René MONORY dans un article intitulé : "les élus doivent apprendre à mieux gérer et à prévoir l'avenir" : "Beaucoup de mauvaises habitudes ont été prises par le passé, en période faste. Les élus doivent comprendre qu'ils ne peuvent plus agir comme par le passé, que leur rôle n'est pas de jouer les assistantes sociales et qu'ils doivent désormais gérer leur collectivité comme une entreprise.

La décentralisation implique un changement radical de mentalité. Qu'est-ce qu'une collectivité locale ?... C'est un budget avec des recettes et des dépenses. L'élu doit savoir faire des choix à travers la capacité contributive des contribuables. Les élus ont le devoir aujourd'hui de gérer autrement pour mieux prévoir l'avenir. Ils ne doivent plus tout attendre de l'État. Leur mission essentielle est de préparer l'avenir et, à cet égard, le monde économique attend moins une assistance traditionnelle des collectivités locales qu'une réflexion et une action concertée pour promouvoir l'avenir....."

Mais malheureusement, on n'atteint jamais un idéal, c'est impossible. On rencontre bien souvent des difficultés, et il faut être conscient de l'écart entre le rêve, le souhaitable et le possible.....

Il faut évidemment se méfier de tout changement apporté aux habitudes, nous en avons eu un exemple à VALENCE. Ne dit-on pas que "l'habitude est une seconde nature". Personnellement, je pense que nous ne devons pas rester enfermés dans le "carcan" des habitudes, quitte à déplaire.....

En cette occasion, je crois opportun de rappeler l'art. 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : "La Liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits".

En me permettant de vous conseiller de méditer ultérieurement sur ce principe de base, je vous invite maintenant à boire le verre de l'amitié.

Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire



Vœux présentés aux Associations, Personnel Communal et Collaborateurs
le Dimanche 5 Janvier 1986

Réunion de Conseil

29 Août 1985

Présidence Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt neuf Août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame REDON-MICHAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU, Messieurs J.P. GARPIEL, PHILADELPHIE, PIERUCCI, LECLERC, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. excusée avait donné pouvoir à Madame REDON, Monsieur BLANQUET excusé avait donné pouvoir à Monsieur GILET.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 27 Juin 1985, celui-ci est adopté.

ASSURANCE

• Remboursement

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à accepter de la compagnie d'assurances, La SAMDA, le règlement d'un chèque, d'un montant de 427 F. relatif au remboursement d'une table détériorée lors de la location de la salle polyvalente le 31 Décembre 1984.

• Miroir rétroviseur

Suite à notre demande, la garantie "Bris des glaces" de notre contrat est étendu, sans surprime, au miroir rétroviseur de carrefour installé sur le CD 107 (carrefour avec la RN 105, Route d'Échouboulains).

RALLYE INTERCOMMUNAL

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 F. à la commune des Écrennes pour l'organisation du rallye intercommunal le 15 Septembre 1985.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La remise des prix aura lieu le Dimanche 20 Octobre 1985.

INFORMATIONS

Madame le Maire donne lecture :

(1) d'une lettre du 12 Août 1985 du **Président du Conseil Général**, Monsieur SÉRAMY informant que la décentralisation des services en matière d'action sociale et de santé à pris effet le 12 Août 1985. En conséquence, la création de la Direction de l'Action Sociale de Seine et Marne (**DASSMA**) devient effective à compter du 12 Août 1985 (arrêté interministériel en date du 5 Août). Monsieur Jean-Jacques BEAUMONT prend la tête de la nouvelle direction. Il va préparer et mettre en place les structures de la DASSMA dans le souci du respect de la continuité du service public. A l'occasion de l'aboutissement de la décen-

tralisation dans ce domaine, Monsieur le Président tient à nous assurer de son attachement à l'information et à la concertation des partenaires sociaux participant à la mise en œuvre de l'action sociale dans notre département.

(2) de la décision prise par le Conseil Général, lors de sa séance du 12 Juillet 1985, d'accorder une **subvention** de 2.500 F. aux **classes de découverte** (classe de neige), hors département, pour un séjour de 11 à 17 jours.

(3) du **rapport du centre Départemental de lutte contre la pollution** (station d'épuration) qui signale, en outre, que — les 2 pompes du poste de relèvement en amont de la station ont été remplacés récemment et rappelle que la grande quantité de **sable** véhiculée par le réseau est à l'origine de leur usure accélérée.

L'exploitant, la Sté des Eaux de MELUN, demande à nouveau la pose de dessableurs, ce qui est prévu.

L'eau, fort heureusement, est de bonne qualité bactériologique.

PRIME POUR ÉPURATION de 5.308 F. pour l'année 1984 (5.034 F. en 1983).

La prime est proportionnelle à la pollution éliminée par le dispositif d'épuration, en fonction de sa charge et de son efficacité.

La surprime a été supprimée en 1984.

Mais les critères qui étaient pris en compte dans la décision d'attribution de la surprime, en particulier, la production des boues et la consommation en énergie électrique ont été intégrés dans l'estimation de la prime pour épuration elle même.

SECOURISME

Une cession de secourisme débutera à l'État Major des Sapeurs Pompiers de MELUN (Route de Corbeil) le Mardi 17 Septembre à 20 heures. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de Monsieur Henri FORNES, responsable du stage.

Tél. 64.39.95.40 poste 214, heures de bureau ou 64.39.95.40 poste 270, après 17 h. 30.

(Condition exigée : avoir 16 ans)

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

• **Mairie** remplacement de 3 paires de volets persiennes.

Une paire 2.468 F. × 3 =	H.T.	7.404,00 F.
	T.V.A. 18,60 %	1.377,14 F.
	T.T.C.	8.781,14 F.

Travaux effectués par Monsieur HADROT de VALENCE EN BRIE.

Peintures extérieures

Volets rue	9.571,31 F.
Fenêtre sur toit	1.437,66 F.
Fenêtres rue	4.081,12 F.
Ravalement	4.369,34 F.
Fenêtres cour	3.510,08 F.
Volets cour	8.681,24 F.
Total H.T.V.A.	31.650,75 F.
Remise 10 %	3.165,07 F.
Total après remise	28.485,68 F.
T.V.A. 18,60 %	5.298,33 F.
Total T.T.C.	33.784,01 F.

(Devis 33.784,27 F. - en moins 26 centimes)

Travaux effectués par Monsieur PION, 20, Rue Grande, Héricy.

• Bouche d'incendie

Devant l'église (en remplacement de la borne fontaine - modèle qui ne se fait plus).

Hors taxes	4.516,40 F.
T.V.A. 18,60 %	840,05 F.
T.T.C.	5.356,45 F.

Travaux effectués, sur les conseils du Centre Principal de Secours et de Défense contre l'Incendie de Montreuil, par la Sté des Eaux de MELUN.

SOIRÉE DANSANTE DU SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1985, au profit des classes de neige des enfants.

Quelques détails sont mis au point pour l'organisation de cette soirée avec l'orchestre Bertrand HEMBERT dans la salle polyvalente. Les tables pourront être réservées en téléphonant à

Madame BERMOND, Tél. 64.31.80.71
Madame JACQUET Christiane, Tél. 64.31.84.61

Tous les habitants sont invités à participer ainsi que les amis des amis.

Réunion de Conseil

30 Septembre 1985

Présidence Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le trente Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame REDON-MICHAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Messieurs ROUSSEAU, GARPIEL J.P., BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J. Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame BEAUDENON J. excusée avait donné pouvoir à Monsieur GILET, Madame KLEIN M.L. excusée avait donné pouvoir à Madame REDON, Monsieur PHILADELPHIE.

Secrétaire de séance : Monsieur GILET.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 29 Août 1985, celui-ci est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 1984

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à virer sur le compte administratif 1984 :

— du compte 63 au compte 69 la somme de 514,24 F.

— du compte 233 au compte 214 la somme de 2.000 F.

(jeu d'écriture qui ne change rien au compte administratif).

EMPRUNT CAISSE D'ÉPARGNE

Comme suite à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 Juin 1985, le Conseil Municipal décide de contracter 2 emprunts de 100.000 Francs :

— l'un pour les travaux d'assainissement sur la R.N. 105.

— l'autre pour l'aménagement des trottoirs sur la R.N.105.

Tous deux (2) remboursables en 10 ans au taux de 10,50 % (soit 16.625 F. d'annuités).

Article 1^{er} : Madame le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne de MELUN, agissant pour le compte de la caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 Avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 100.000 F. destiné à financer les travaux d'assainissement R.N. 105 et 100.000 F. destiné à financer l'aménagement des trottoirs de la R.N. 105 et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 1986.

Ces prêts porteront intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat.

Article 2 — La commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Épargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3 — Pour se libérer des sommes empruntées, la commune paiera dix annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4 — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5 — La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6 — La commune : s'engage,

— à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

— à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7 — La commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8 — Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Ces prêts remplacent le projet de prêt d'équipement courant (de 180.000 F.) envisagé lors de la réunion de Conseil du 14 Novembre 1984 pour la remise en état des trottoirs sur la R.N. 105, le taux des prêts ci-dessus étant plus avantageux (10,50 % à la place de 11,75 %, les taux ayant baissé).

TRAVAUX EXTÉRIEURS AU BATIMENT COMMUNAL DES P.T.T.

L'extérieur de la mairie ayant été remis en état, le Conseil Municipal décide de travaux extérieurs au bâtiment communal des P.T.T.

• Fenêtres : rue et cour.

Lessivage, ponçage, grattage et impression partielle, révision des mastics, rebouchage, 1^{ère} couche de peinture au blanc de zing et à l'huile de lin, 2^e couche de peinture laquée glycérophtalique

H.T. 3.145,83 F.

• Panneau affichage

Lessivage, ponçage, 2 couches de peinture laquée glycérophtalique

H.T. 351,87 F.

• Grilles : rue et cour

Lessivage, ponçage, minium partiel, 2 couches de laque glycérophtalique

H.T. 1.583,19 F.

5.080,89 F.

remise 10 % 508,08 F.

Total après remise 4.572,81 F.

T.V.A. 18,60 % 850,54 F.

Total T.T.C. 5.423,35 F.

Travaux qui seront exécutés par Monsieur PION Germain, 20, Rue Grande, 77850 HÉRICY (qui a été chargé des travaux de la Mairie).

CLÔTURE DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de la pose d'un portillon de même fabrication que le portail prévu à 2 vantaux en chêne avec 2 poteaux en 1 m. de large.

Coût H.T. 3.313,82 F.
T.V.A. 18,60 % 616,37 F.

Total T.T.C. 3.930,19 F.

Travaux qui seront effectués par Monsieur HADROT de Valence en Brie.

CADASTRE SUR MICROFICHES

Madame le Maire fait part de la proposition des services fiscaux concernant la possibilité de délivrer toute la documentation cadastrale (état des sections, matrices) sous forme de microfiches en lieu et place des registres actuels. L'acquisition d'une visionneuse est nécessaire.

L'administration délivrera chaque année à la commune, une collection unique et complète de microfiches présentant la situation des données cadastrales à jour des changements opérés au titre de l'année considérée. Les microfiches se substitueront purement et simplement aux feuillets actuellement contenus dans les reliures et registres cadastraux dont la mise à jour ne sera plus assurée.

Seul l'achat de la visionneuse sera assurée par la commune. Les microfiches sont délivrés gratuitement.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MEXIQUE (Tremblement de terre).

Suite à la demande du Secours Populaire Français par courrier du 25 Septembre 1985, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 Francs en faveur des sinistrés du Mexique.

PLAINTÉ AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE CONTRE Monsieur Marc FROSIO.

Pour dégradation du Chemin rural de Champigny.

Le Tribunal de police de MELUN le 3 Juin 1985, délibéré du 24 Juin 1985, a reconnu Monsieur Marc FROSIO coupable des 3 infractions qui lui étaient reprochées (voir réunion du Conseil Municipal du 14 Novembre 1983, bulletin "Le Valençois" n° 3) et l'a condamné à :

— 1.000 Francs d'amende et 2 fois 500 Francs.
— 10.000 Francs de dommages-intérêts au profit de la commune, partie civile. Il s'agissait du Chemin des Fortelles et du Chemin de Champigny, Chemin dont il s'agit à nouveau.

En effet, Monsieur Marc FROSIO a, à nouveau, mis des obstacles sur le Chemin de Champigny et l'a volontairement dégradé, le rendant impraticable (arbres couchés en travers du Chemin, pierres et tranchée énorme sur toute la largeur).

Madame le Maire, représentant la commune a, à nouveau déposé plainte avec constitution de partie civile contre Monsieur Marc FROSIO et contre X... s'il doit échoir pour complicité, pour :

1 — détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui,

2 — violation répétée à l'encontre de l'exercice du pouvoir de la police municipale,

3 — atteinte à la propriété privée de la commune,

4 — obstacles sur un chemin rural qui doit rester ouvert à la circulation publique.

Plainte du 23 Juillet 1985, transmise par la Brigade de Gendarmerie de Le Châtelet en Brie au Parquet de MELUN le 23 Septembre 1985. Envoi du mémoire le 15 Septembre 1985.

Madame le Maire donne lecture dudit mémoire aux membres du Conseil Municipal :

Aux termes de l'article 64 du code rural, l'autorité municipale est chargée de la police et de la conservation des Chemins ruraux. En effet, le Conseil d'État (Conseil d'État 7 Novembre 1980 — Jurisclasseur administratif — Biens des communes — Domaine privé communal — Fascicule 126.3) a rappelé que la question des chemins ruraux a été confiée "à la seule autorité municipale" par les dispositions de l'article 64 du code rural.

Le Conseil Municipal est seul compétent pour décider la création, la suppression, la modification du tracé ou l'emprise des chemins ruraux (Conseil d'État 21 Décembre 1977).

En sa qualité d'autorité délibérante communale, le Conseil Municipal prend toutes décisions de principe en vue de l'administration...des biens communaux.

Aucune personne privée n'a le pouvoir d'interdire ou de limiter la circulation sur un chemin rural. La Cour de cassation, a jugé (Cass crim 13 Novembre 1957 — Bull crim n° 728) que les droits de l'autorité municipale s'exercent sur tous les chemins ruraux.... Il rentre dans les attributions du Maire de prendre toutes mesures qu'il juge nécessaire pour faire cesser les embarras et les dangers résultant d'un obstacle apporté à la libre circulation des usagers et à la viabilité des chemins.

En conséquence, le conseil municipal, décide de charger une entreprise de remettre le chemin en état, autant de fois qu'il le faudra. Le coût de la ou des réparations sera mis à la charge du contrevenant, Monsieur Marc FROSIO. A cet effet, un ou des titres de recettes seront émis pour récupérer le montant des frais.

CONCESSIONS CIMETIÈRE COMMUNAL

Une lettre sera envoyée aux familles dont la tombe et le monument funéraire sont en partie ou en totalité en très mauvais état d'entretien, demandant aux intéressés de procéder à leur remise en état. Faute de quoi, la concession de terrain sera considérée en état d'abandon, ce qui entraînerait sa reprise par la commune, conformément aux dispositions de la loi du 3 Janvier 1924.

INFORMATIONS

Travaux d'utilité collective - Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture concernant le décret n° 85.786 du 26 Juillet 1985, relatif aux T.U.C. (voir

réunion du conseil du 14 Novembre 1984, bulletin "Le Valençois" n° 6). Outre les jeunes de 16 à 21 ans révolus, sans emploi remplissant les conditions fixées à l'article 3 du décret du 16 Octobre 1984, les demandeurs d'emploi de 21 à 25 ans révolus qui sont inscrits depuis plus d'un an à l'agence Nationale pour l'emploi ont dorénavant accès aux T.U.C.

Nous signalons que l'Association des Forestiers de Seine et Marne réunit des propriétaires forestiers soucieux de promouvoir la forêt de Seine et Marne qui représente plus du cinquième de la superficie du département. Dans ce but, il se propose d'accueillir par la formule T.U.C. des jeunes qui seraient tentés de connaître par la pratique le travail des forestiers. Ces jeunes seront accueillis et encadrés par le propriétaire lui-même ou par ses ouvriers forestiers.

Les jeunes intéressés peuvent écrire à l'Association des Forestiers de Seine et Marne - Le Port Montain 77114 GOUAIX.

Permanence de Monsieur FROTE, conciliateur Septembre à Novembre 1985.

Les Samedis suivants de 10 h. 30 à 12 heures.

19 Octobre - 9 Novembre - 30 Novembre.

Retour scolaire 1985/1986 s'est effectuée dans de bonnes conditions :

38 enfants fréquentant l'école de Valence en Brie.
28 élèves fréquentant le C.E.G. de Le Châtelet en Brie.

Karaté Do - Cours de danse

Karaté Do - Professeur Monsieur CID Frédéric, Diplômé d'État, Ceinture noire 1^{ère} dan.

Pour jeunes et enfants à partir de 8 ans. Les cours ont repris chaque Mardi (sauf vacances scolaires) à la salle polyvalente de 18 h. 45 à 20 h. 15.

Cours de danse - avec Madame Annick JUSSEAUME (organisé par V.A.L.C.) à la salle polyvalente le Mercredi.

Petits 4/6 ans de 14 à 15 heures.
Moyens 7/9 ans de 15 h. 15 à 16 h. 15.
Grands à partir de 10 ans de 16 h. 30 à 17 h. 30.

26 enfants sont inscrits.

LES DIPLÔMES DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL seront remis :

• à Monsieur CORDEVANT Georges (médaille d'argent - médaille de vermeil).

• à Madame FAURE Liliane (médaille de vermeil).

Le Dimanche 20 Octobre 1985, à 11 heures à la salle polyvalente, en même temps que la remise des prix aux personnes qui ont participé au concours des maisons fleuries.

Remerciements du Maire.

Madame le Maire remercie ses collègues Monsieur GILET, Madame BERMOND, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur J.P. GARPIEL, Monsieur J. BLANQUET organisateurs de la soirée dansante du 28 Septembre 1985, au profit des classes de neige des enfants et tout particulièrement Madame BERMOND. Merci également à Madame JACQUET Christiane, Monsieur PARÉ, Monsieur PETIT, Monsieur BESNAULT Patrick.

- les nombreux participants et,
- les personnes empêchées qui ont fait preuve de générosité.

Ce fut un succès... et le bilan positif. Le chiffre sera donné ultérieurement par Madame BERMOND, notre spécialiste "Finances".

- **Compte-rendu de réunions ou rendez-vous.**
- le 30 Août 1985 avec le géomètre Monsieur TIBBERVILLE pour la clôture de la salle.
- le 2 Septembre 1985 avec Monsieur ROMEZIN secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.
- le 2 Septembre 1985 Amicale des Maires.
- le 11 Septembre 1985 à Chartrettes - Syndicat "Brie et Bords de Seine".
- le 15 Septembre 1985 participation au rallye intercommunal aux Écrennes.

Merci aux participants qui ont eu bien du mérite, sous la pluie.

Réunion de Conseil

11 Octobre 1985
Présidence Anne-Marie REDON-MICHAUD
Maire

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le onze Octobre à vingt heure trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame REDON-MICHAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur LE GUEN, Conseiller Général
Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Messieurs ROUSSEAU R, GARPIEL J.P, BLANQUET J, LECLERC J, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame KLEIN M.L. avait donné pouvoir à Madame REDON, Messieurs PHILADELPHIE, PIERUCCI.

Secrétaire de séance : Madame BEAUDENON.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 30 Septembre 1985, celui-ci est adopté.

DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL LES 27 OCTOBRE ET 3 NOVEMBRE PROCHAINS

A l'occasion de la mise en place du nouveau plan de numérotation téléphonique, 8 installateurs en Télécommunication sont susceptibles d'intervenir dans notre commune. Ces entreprises ont demandé à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de Seine et Marne à bénéficier d'une dérogation à la règle du repos dominical prévue par l'article L 221.6 du Code du travail les 27 Octo-

bre et 3 Novembre en raison de l'importance des tâches qui leurs sont confiées par le Ministère des P.T.T. et du surcroît d'activité occasionné.

Compte-tenu des dispositions de l'article L 221.6 alinéa 2 qui dispose : "les autorisations nécessaires ne peuvent être accordées que pour une durée limitée. Elles sont données après avis du conseil municipal de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des syndicats d'Employeurs et de travailleurs intéressés de la commune" — et des délais impartis (demande du Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi du 25 Septembre 1985).

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA GRANDE PAROISSE.

En application de l'article 123.6 du code de l'urbanisme, la commune de la GRANDE PAROISSE nous a demandé si nous désirions être consultés sur son projet de révision du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal souhaite simplement être informé des décisions qui pourraient concerner les limites de VALENCE.

JOURNÉE DE RAMASSAGE DES TEXTILES.

L'Association des Paralysés de France organise le samedi 19 Octobre 1985 une journée de ramassage de textiles et vêtements usagés (surtout pas de chaussures). Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie ou à la Délégation Sud de Seine et Marne 5, Avenue Patton 77000 MELUN - Tél. 64.52.12.89.

FÉLICITATIONS à Valence Animation Loisirs Culture - pour son exposition des métiers d'Arts des 5 et 6 Octobre 1985 - Ce fut remarquable - Un grand merci à Madame JACQUET — Monsieur et Madame WYSOCKA - à tous les organisateurs et aux exposants.

Différents problèmes sont abordés avec Monsieur LE GUEN, Conseiller Général.

- Problème de l'eau - du forage,
- Problème de la déviation,
- Projet de nouveau Contrat Régional - Choix entre un ou plusieurs des 8 thèmes d'action suivants :
 - a) Amélioration du cadre de vie et de l'habitat.
 - b) Aménagement de l'Espace rural et application de la politique des zones naturelles d'équilibre.
 - c) Défense de l'emploi.
 - d) Amélioration de l'environnement et lutte contre les nuisances.
 - e) Équipements sportifs, culturels, sociaux ou de loisirs.
 - f) Création d'espaces verts et d'espaces de promenades publiques, réalisation d'itinéraires pour les deux roues et les piétons.
 - g) Amélioration de la qualité des eaux, aménagement hydraulique et mise en valeur des abords des rivières.
 - h) Transports intercommunaux. Ces contrats seront passés avec les collectivités situées en dehors de la zone de compétence du syndicat des Transports Parisiens.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS.

8 Octobre 1985 - Chatillon La Borde : **Amicale des Maires**

De nombreux sujets sont évoqués dont le problème de sécurité.

Règlementation sur le brûlage des pailles - entre autres, déclaration préalable à la mairie 48 heures à l'avance... (Textes à la mairie).

Réunion de Conseil

19 Novembre 1985
Présidence ANNE-Marie REDON-MICHAUD
Maire

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le dix neuf Novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame REDON-MICHAUD, Maire.

Étaient présents: Monsieur GILET 1^{er} adjoint, Madame BEAUDENON 2^e adjoint, Madame BERMOND 3^e adjoint, Monsieur ROUSSEAU R, Madame M.L. KLEIN, Messieurs PIERUCCI J.F., LECLERC J., Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Messieurs GARPIEL J.P. qui avait donné pouvoir à Monsieur ROUSSEAU R, BLANQUET J., PHILADELPHIE G.

Secrétaire de séance : Madame M.L. KLEIN.

Après lecture du compte rendu de la séance du 11/10/1985, celui-ci est adopté.

REMBOURSEMENT ASSURANCE.

Le Conseil Municipal autorise le maire à accepter de la compagnie d'assurances, la S.A.M.D.A., le règlement d'un chèque d'un montant de 684,53 F. du 14 Octobre 1985 relatif au remboursement d'un carreau cassé dans l'entrée de la salle polyvalente (sinistre du 6 Juin 1985).

SUBVENTIONS 1985 - allouées lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 1984 :

- V.A.L.C.	1.575 F.
- Club M.VINCENT	575 F.
- Boule joyeuse	575 F.
(réunion du 28-1-85)	

Le Conseil Municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1985 :

- Club sportif (sections football et ping pong)	2.900 F.
- Anciens combattants	575 F.
- Amicale anciens sapeurs-pompiers	575 F.
- F.O.C.E.L.	70 F.
- Union Départemental des Sapeurs-Pompiers	70 F.
- Donneurs de sang de MELUN	70 F.
- S.P.A. de FONTAINEBLEAU	70 F.
- Mutuelle du personnel des collectivités locales	70 F.
- Croix rouge française	70 F.
- Secours populaire français	70 F.
- Association Départementale des amis et parents d'enfants inadaptés de Seine et Marne	70 F.
- Association des Paralysés de France	70 F.

CLEF DE LA SALLE POLYVALENTE.

Suite à la demande d'une association la position des membres du Conseil Municipal du 30 Août 1984 est restée inchangée.

Toutes les clefs de la salle polyvalente doivent être remises au secrétariat de mairie et demandées pour chaque utilisation de la salle (et ce, en raison de 2 vols qui se sont produits à la salle en 1984 - sans effraction)

BONS DES ANCIENS

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bons des anciens seront distribués (90 F. par personne de 70 ans et + ayant son habitation principale à Valence).

BRIOCHE

A l'occasion de la semaine nationale des personnes âgées, le dimanche 28 Octobre, une brioche leur a été offerte.

INFORMATIONS.

Cadastre sur microfiches achat décidé lors de la réunion de conseil du 30 Septembre 1985.

Coût visionneuse Agfa Gevaert 2.120 F. (rabais de 25 % consenti aux communes).

Informatique pour tous.

Suite à l'information donnée lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 Juin 1985 (voir bulletin n° 7) et au courrier de la Préfecture du 5 Novembre reçu le 18 Novembre, il est possible **d'ouvrir l'informatique à tous.**

La convention de mise à disposition du matériel informatique sera signée avant le 15 Décembre prochain.

En ce qui concerne les écoles primaires, conformément aux dispositions de la circulaire du 22 Mars 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence en matière d'enseignement public, la possibilité d'utiliser les locaux scolaires en dehors des heures de cours relève de la libre décision du Maire.

Les personnes (sans limite d'âge) ou associations intéressées par l'informatique sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou de Monsieur PETIT.

TRANSFERT DE CRÉDIT.

Dans le cadre du Contrat Régional (voir réunion du conseil du 28 Janvier 1985, bulletin n° 6).

La modification demandée par le Syndicat Intercommunal "Brie et Bords de Seine" avait été acceptée par le bureau du Conseil Régional lors de sa réunion du 19 Décembre 1984. L'avenant s'y rapportant nous a enfin été envoyé, après signature.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS.

Depuis le 3 Novembre 1985, les dossiers de demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont à déposer à la mairie. Il en est de même pour les autorisations de sortie du territoire pour les mineurs.

Pour constituer ces dossiers, s'adresser au secrétariat de la mairie. Nous rappelons qu'une carte d'identité est valable 10 ans; qu'un passeport est valable 5 ans.

N'oubliez pas d'effectuer les opérations de renouvellement en temps opportun et de formuler vos demandes suffisamment tôt notamment à l'approche des périodes de vacances.

PISCINE.

Pour les enfants à partir du cours préparatoire, la fréquentation reprend le vendredi 22 Novembre 1985.

REMERCIEMENT DE Monsieur le PRÉFET, COMMISSAIRE de la RÉPUBLIQUE du DÉPARTEMENT de SEINE et MARNE - au message de bienvenue que nous lui avions adressé.

Lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du 9 Novembre 1985 relatif à la décentralisation "il doit y avoir étroite collaboration dans l'intérêt public"... "collaboration de tous... autour d'objectifs communs"...

REMERCIEMENTS de l'ASSOCIATION des PARALYSÉS de FRANCE - pour l'aide apportée à l'occasion de la journée de ramassage de textiles de 19 Octobre 1985.

250 communes ont participé en Seine et Marne.

397 t. 750 ont été collectées dont 132 t. 780 sur le secteur de MELUN.

- Dimanche 20 Octobre 1985 ont eu lieu des remises en présence de Madame DUBOS - Sous-Préfet, Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République du département de SEINE et MARNE :

- des médailles d'honneur du travail

- Argent Monsieur Georges CORDEVANT
- Vermeil Monsieur Georges CORDEVANT
Madame Liliane FAURE

- des prix aux personnes ayant participé au concours communal des maisons fleuries à Mesdames : JOZON - BULLOT - QUEUDOT - MASSON - DAUVET - BOITEL - PARQUET - VERLOT - TRANSON - GILET - DELIMBEUF - REGNIER - FALET - BLANQUET - HERAULT - JACQUET - DEFFAND - GARPIEL - LIEGEOIS - TOURBET - DELAPORTE - BACCHIERI -

- Soirée dansante du 29 Septembre 1985 avec l'orchestre Bertrand HEMBERT au profit des classes de neige -

Le bénéfice est de 11.167,40 (comptes tenus scrupuleusement par Madame BERMOND, adjointe, notre spécialiste "Finances").

Pour nos enfants, encore une fois un grand merci aux organisateurs, aux nombreux participants et aux généreux donateurs.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS.

- 15 Octobre 1985 - avec la Sté des Eaux -
- 23 Octobre 1985 - Congrès National des Maires de FRANCE à l'hôtel de ville de PARIS,
- 7 Novembre 1985 - Syndicat intercommunal du collège "Rosa Bonheur" : budget supplémentaire,

- 15 Novembre 1985 - avec entreprise LEFEBVRE : trottoirs,
- 18 Novembre 1985 - révision liste électorale.

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS OU RENDEZ-VOUS DEPUIS LE BULLETIN n° 7

- 10 Juin 1985 - Commission des Impôts -
- 14 Juin 1985 - Enfants Heureux - Comité de gestion
- 17 Juin 1985 - Appel d'offres trottoirs : ouverture des plis
- 18 Juin 1985 - Commission des impôts
- 22 Juin 1985 - Amicale des Maires
- 23 Juin 1985 - Remise des diplômes : Famille française à Madame RATKOSWKY du travail à Monsieur SZUKALA
- 24 Juin 1985 - Appel d'offres assainissement RN 105 : ouverture des plis
- 27 Juin 1985 - Réunion conseil

VACANCES

- 1^{er} Août 1985 - Rendez-vous pour pompe à chaleur
- 12 Août 1985 - Impôts
- 29 Août 1985 - Réunion conseil
- 30 Août 1985 - Rendez-vous avec géomètre (bornage)
- 2 Septembre 1985 - Rendez-vous à la Sous-Préfecture
- Amicale des maires
- 5 Septembre 1985 - Caisse d'Epargne de MELUN pour emprunts
- 11 Septembre 1985 - Syndicat Brie et Bords de Seine
- 15 Septembre 1985 - Rallye intercommunal
- 16 Septembre 1985 - Association Foncière
- 23 Septembre 1985 - Service du cadastre MELUN : microfiches
- 30 Septembre 1985 - Réunion conseil
- 1^{er} Octobre 1985 - Commission des Travaux - chaque Lundi pour assainissement RN 105 et trottoirs
- 7 Octobre 1985 - MELUN : service du cadastre
- 9 Octobre 1985 - Amicale des maires
- 11 Octobre 1985 - Réunion conseil avec Monsieur LE GUEN Conseiller Général
- 15 Octobre 1985 - Rendez-vous avec Sté des Eaux Taxe assainissement - Armoire électrique
- 20 Octobre 1985 - Remise diplômes : Médaille du travail à Madame FAURE à Monsieur CORDEVANT Remise des prix concours des maisons fleuries avec Madame le Sous-Préfet
- 23 Octobre 1985 - Congrès des maires de France à PARIS
- 7 Novembre 1985 - Syndicat intercommunal du colège "Rosa Bonheur" du Châtelet-en-Brie
- 11 Novembre 1985 - Commémoration avec l'Association des Anciens Combattants
- 19 Novembre 1985 - Réunion conseil

- 23 Novembre 1985 - Congrès des Maires de Seine et Marne à Moissy Cramayel
- 25 Novembre 1985 - Rendez-vous avec ingénieur pour chauffage de la salle
- 26 Novembre 1985 - Réunion à l'école : Classe de Neige avec parents d'élèves.
- 29 Novembre 1985 - Rendez-vous avec ingénieur E.D.F.
- 30 Novembre 1985 - MONTEREAU : Centre de Secours et d'incendie.
- 2 Décembre 1985 - Rendez-vous pour forage
- Appel d'offres : dessableur
- Commission travaux : clôture salle
- 5 Décembre 1985 - Réunion Syndicat Vallée Javot
- 7 Décembre 1985 - Amicale des Maires
- 9 Décembre 1985 - Rendez-vous avec ingénieur E.D.F (trottoirs)
- 16 Décembre 1985 - Commissions Finances Communale et extra communale : Budget supplémentaire
- 18 Décembre 1985 - Réunion Conseil

Du 1.1.1985 au 30.12.1985 : 99 RÉUNIONS ou Rendez-vous

Nécrologie

Jean VIVIEN

La disparition de Jean VIVIEN, qui a succombé le 30 Octobre, à l'âge de 77 ans, victime d'une foudroyante défaillance cardiaque consécutive à une opération, sanctionnée pour Fontainebleau, sa ville natale, la perte d'un intellectuel surdoué.

Surdoué en mémoire, infaillible malgré les ans et en constant recyclage ; une érudition multidisciplinaire inépuisable ; une capacité d'assimilation de notions savantes aux faciés les plus composites ; une facilité de diffuser avec simplicité et rigueur un savoir de haut niveau.

Né Rue des Pins, le 21 Décembre 1908, descendant d'une famille installée à Fontainebleau depuis quatre générations, il était entré à l'école normale d'instituteurs (1925) et commença à Meigneux (1928) une carrière d'enseignant entièrement exercée dans notre région en y joignant dès ce moment la fonction de secrétaire de mairie.

Après son service militaire à Fontainebleau, il devint maître d'école à Nemours, puis à Pamfou (1933), et à Valence-en-Brie (1938) où il assura, là encore, le secrétariat de la mairie jusqu'à sa retraite (1976).

Retiré à la Butte-Montceau, il y menait une vie particulièrement active et studieuse d'animateur, gestionnaire, collaborateur de plusieurs associations culturelles.

Enseignant, il resta fidèle à la tradition de l'efficace «communale» ainsi qu'en témoigna sa vie durant l'impeccable calligraphe de ses lettres et manuscrits d'une facture magistrale (au sens étymologique).

Erudit, on sait quelle activité il déploya durant cinquante ans pour l'étude du massif de Fontainebleau et du Val du Loing - en naturaliste polyvalent - et pour défendre - en amoureux inconditionnel de la nature - leurs sites et leurs richesses.

Il arpenta et prospecta ces secteurs, consignait ses découvertes, observations et inventaires dans plus de 300 mémoires, travaux, relations d'excursions publiés dans les revues spécialisées de disciplines très diverses, un grand nombre notamment au Bulletin de l'Association des naturalistes dont il fut adhérent (1934), administrateur (1948), vice-président (1952) et président à deux reprises (1955, 1964-66).

C'est ainsi que, parfait connaisseur des lépidoptères, il amoncela, à partir de 1927, plus de 17.000 observations de papillons régionaux. Amateur éclairé de champignons, il dirigeait chaque année une dizaine d'excursions documentaires familiarisant les amateurs et laisse des centaines de notes mycologiques. Il savait, sans affectation, intéresser les participants aux excursions à la floristique ou au chant des oiseaux qui n'avaient pas de secret pour lui.

Aux amis de la Forêt (adhérent 1950, administration 1969, vice-président 1981) il collabora à tous les numéros de la revue, organisa, dirigea et commenta de nombreuses sorties en sacrifiant souvent un rythme de vie et de travaux qu'il menait avec la même rigueur organisée qui caractérisait son esprit. Il était, sans conteste, celui qui connaissait le mieux les sites, curiosités et itinéraires de la forêt.

En histoire locale, il avait accumulé une documentation considérable enrichie de ses propres photos et publia une trentaine de mémoires sur les monuments, croix, sites remarquables de la région. Il collaborait à la plupart des revues culturelles départementales et enrichit souvent les colonnes de notre journal d'analyses de revues ou de rubriques historiques.

Homme de conseil avisé, pondéré, prudent et réservé dans le privé, il communiquait volontiers son savoir, mais rarement ses jugements et ses sentiments, ce qui lui valut de s'être fait un cercle d'amis durable parmi les personnes de caractère ou de nature les plus opposées.

Officier des Palmes académiques (1977), ses qualités professionnelles ont été évoquées par le sénateur Pierre Brun lorsqu'il lui remit (1974) la médaille de l'Ordre national du mérite, et par Paul Séramy qui le décora (1981) de la médaille d'or départementale et communale en des termes très justes qui seront notre meilleure conclusion pour schématiser le profil du disparu :

«Passionné d'histoire, de sciences naturelles, vous avez inculqué à plusieurs générations d'élèves le goût des choses de la nature. Vous êtes un pilier des associations de défense de la forêt et de l'environnement naturel. Vous avez été écologiste avant l'heure, soucieux d'œuvrer au maintien des équilibres naturels en allant à la source, sur le terrain, au cours de promenades qui sont la forme suprême de notre bonheur.

L'aspect dominant de votre personnalité est une curiosité passionnée, insatiable. Cette médaille d'or honore l'homme cultivé, discret, efficace, que vous êtes, ayant su rester vous-même grâce à la leçon de sagesse enseignée par les grands chênes de la forêt et en restant toute votre existence fidèle à votre contrée».

Les obsèques de Monsieur VIVIEN ont eu lieu le Mardi 5 Novembre 1985, à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau.

Pierre DOIGNON

Monsieur Jean VIVIEN fut secrétaire de mairie de Valence, du 1^{er} Octobre 1938 au 30 Juin 1978, (40 ans). Et instituteur de 1938 au 21 Décembre 1968, (30 ans).

Madame VIVIEN est décédée quelques jours après le 13 Novembre. Madame VIVIEN Marie-Madeleine fut maîtresse de couture à Valence de 1942 à 1968, (26 ans).

Valence 4 Novembre 1985

VALENCE AU RENDEZ-VOUS DES MÉTIERS D'ART

Ce fut une grande première : 1^{ère} exposition des Métiers d'Art à VALENCE EN BRIE.

Cette réalisation est due aux efforts de tous les Membres de V.A.L.C. (Valence-Animation-Loisirs-Culture). C'est un bel exemple de ce que peuvent intelligence et volonté tendus vers un même but, associés pour la poursuite d'une même fin. Il a fallu de multiples et sérieux efforts pour mener à bien l'œuvre entreprise. Certains ont fait preuve d'un zèle inlassable, mais la louable tenacité dont firent preuve les organisateurs fut largement récompensée par les résultats obtenus. La réussite de cette exposition dont peuvent, à juste titre, s'enorgueillir les organisateurs, est éloquente. Félicitons donc ceux qui en eurent l'initiative. Tous nos compliments, le succès a couronné leur labeur et nous nous en réjouissons.

Il nous a été offert un vrai régal artistique dont le résultat ne peut-être que fécond.

L'Art en effet ne s'enseigne pas exclusivement dans des livres pour si excellents qu'ils soient. Il lui faut se montrer pour se faire apprécier.

Actuellement, et de plus en plus, il pénètre dans l'éducation, un peu dans celle qui se donne à l'école, davantage dans celle qui se poursuit après les études scolaires, quand chacun est devenu le maître de sa formation intellectuelle et morale.

Louons donc V.A.L.C. de son excellence exposition où voisinaient fraternellement tous les arts.

Remercions Madame et Monsieur WYSOCKA et leurs nombreux amis présents. Remercions Madame Christiane JACQUET.

Remercions tous les exposants.

Remercions les artistes qui ont bien voulu exposer leurs œuvres à nos yeux contribuant non seulement à la diffusion de l'Art et à son rayonnement mais aussi au succès de cette exposition.

A l'inauguration, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreuses personnalités venues à cette occasion.

Monsieur le Député Alain VIVIEN.
Monsieur LE GUEN Conseiller Général.
Monsieur SENAME Maire des ÉCRENNES.
Monsieur BIRBAUM Maire de FONTAINE LE PORT.
Monsieur LECOINTE.
Nos Collègues Adjointes et Conseillers Municipaux.
Monsieur le Percepteur.
Monsieur le Directeur du Collège Rosa Bonheur de LE CHATELET EN BRIE.
Monsieur l'Adjudant Chef de Gendarmerie.
etc... et de nombreux amis des Arts.

Leur présence à VALENCE fut le gage certains de la bienveillante attention qu'ils nous portent.

Cette 1^{ère} exposition des Métiers d'Arts a paré d'un lustre tout particulier notre village de VALENCE EN BRIE.

Notre commune à laquelle nous sommes tous si profondément attachés ne peut que s'enorgueillir de ce succès.

En tant que Maire, j'ai été ravie de ce régal artistique et, à tous les organisateurs et participants, je dis du fond du cœur, un très grand merci.

A.M. REDON-MICHAUD
Maire



VALENCE EN BRIE

Porcelaines, art et dentelle à l'exposition du V.A.L.C.



« Que peut-on faire avec ses mains ? » La réponse était donnée, samedi, à la première exposition des métiers d'art de Valence-en-Brie.

Organisée par le V.A.L.C. et plus précisément par Mmes Wysocka et Jacquet, cette exposition a été brillamment inaugurée, samedi 5 au matin.

M. Vivien député, M. Le Guen conseiller général, Mme Redon, maire, et de nombreuses personnalités étaient présents à cette manifestation.

Cette exposition qui faisait suite, une année après, à celle des « hobbles » a remporté un bon succès. M. Merlo, président du V.A.L.C., a souligné la diversité et la richesse de ces métiers d'art.

Voir travailler à des métiers très anciens comme celui de souffleur de verre, fabriquant de bijoux ou de fromages de chèvres, ou dinandier, donnait à cette exposition un cachet très particulier. Au fait, savez-vous ce qu'est un dinandier ?... C'est un fabriquant d'objets en laiton coulé !

Le restaurateur de voitures anciennes a montré de très vieilles carcasses de voitures en bois. Il y avait de la broderie, de la céramique, des peintures sur sole, du tissage, un apiculteur, un marionnettiste et d'autres : ils étaient trente exposants à la salle des fêtes.

Tous ces objets précieux étaient rangés le lendemain, l'exposition étant terminée le dimanche soir.

TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE... TRIBUNE LIBRE...

HABITANTES ET HABITANTS DE VALENCE
LECTRICES ET LECTEURS DU VALENÇOIS

Vous avez pu lire l'éditorial de Madame le Maire dans le n° 7 du "VALENÇOIS", où elle attaque, selon ses habitudes, l'ancien Conseil Municipal.

Monsieur ALBERT, ancien Maire, et les Conseillers sortants de 1983, signataires, sont conscients de n'avoir pu, pendant leur mandat électoral, satisfaire toute la population de VALENCE mais ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour le Village, ses installations diverses, ses habitants et leurs intérêts, sans en tirer aucun avantage, d'aucune sorte. Ils affirment avoir laissé à la disposition de la nouvelle municipalité une trésorerie saine et exempte de tout vice.

Les co-listiers de la liste conduite par Monsieur ALBERT, Maire sortant, en mars 1983 affirment avant, pendant et après la campagne électorale :

- avoir mené celle-ci en toute légalité, tant au point de vue affichage que profession de foi et indications électorales.
- n'avoir, ni rédigé, ni affiché, ni imprimé, ni distribué de manière anonyme, aucune affiche, aucun tract, aucun graffiti.
- n'avoir ni commandé, ni conseillé aucun des actes mentionnés ci-dessus.
- si de tels actes ont été commis par quelqu'un individu que ce soit (peu important ses appartenances) ils ne veulent en aucun cas en assumer la responsabilité.
- avoir, pour certains d'entre eux ou de leurs amis, reçu des lettres anonymes dont un auteur a été démasqué et a avoué devant l'Officier de Police Judiciaire, les avoirs écrites.

EN CONSÉQUENCE

Toutes attaques sur ces événements, dans quelque cas que ce soit, en quelques circonstances que ce soit, de quelque sorte que ce soit, de quelque manière que ce soit, ne seront que diffamation.

Valence, le 15 NOVEMBRE 1985

Les Élus sortants

Mr ALBERT M.

Mr TISSIER D.

Mr LECLERC J.

Mr POULAIN J.

Mme RESSOUCHES M.

Mr GUICHARD F.

Mr PELLE M.

et leurs co-listiers

Mme QUINTAVALLA J.

Mr ANDRES A.

Mr BONLIEU L.

Mr PIERUCCI J.F.

Mr ROBERT G.

Madame Monique RESSOUCHES

RÉPONSE

Je pense qu'un "démenti" apporté en temps opportun, en Mars 1983, eut été le bienvenu.... Il me paraît bien tardif plus de 2 ans et 8 mois après....

Je laisse chacun juge des incidents... Mais je constate qu'avant notre élection, c'était le calme et depuis début Mars 1983, nous connaissons calomnies, tracts, injures....

Gênons-nous ??? C'est regrettable... Pourquoi ?.... et Qui ?.... pour agir ou faire agir ou laisser aussi lâchement, bêtement et méchamment.

Nous aimerions, comme nos prédécesseurs, travailler dans le calme. Tous totalement désintéressés, notre seul but est l'intérêt général de notre village, de ses habitants et habitantes et ce — fort heureusement — la majorité des Valençois et Valençoises l'a compris.

Le Maire
Anne-Marie REDON-MICHAUD

INFO POUR TOUS

AVIS AUX CONTRIBUABLES

- Vous êtes redevables de la :
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties ou non bâties (si vous êtes propriétaire).
 - Taxe d'habitation (si vous êtes locataire).
 - Taxe Professionnelle (si vous êtes artisan, commerçant, industriel...)

Il vous est rappelé que vous devez déclarer toute modification de votre situation, à savoir :

- changement d'adresse (départ de la commune, arrivée à la commune, intérieur à la commune) ;
- modification des habitations ou locaux professionnels (agrandissement, adjonction de construction, aménagement de combles, etc...) ;
- changement de la situation familiale. (naissance, décès, enfant n'étant plus à charge, enfant partant ou revenant du Service Militaire, personne de 75 ans et plus n'étant pas imposable sur le revenu, etc...).

Ceci permet d'effectuer les mises à jour des listes d'imposition, d'alléger les impôts de certains contribuables et d'éviter des rappels - toujours "douloureux" - pour d'autres.

Lettre à tous les VALENÇOIS

Avant de regagner PARIS pour l'hiver, nous vous adressons ci-joint une lettre que nous aimerions voir publier dans le prochain bulletin "Le Valençois".

Désolés du climat qui règne actuellement à VALENCE, nous pensons qu'il serait positif que figure dans le bulletin un texte qui y fasse allusion, sans être "contre" personne, simplement dans le but d'inciter les Valençois à se réconcilier.

C'est peut-être un peu présomptueux ou... naïf ! Mais nous ne perdons rien à essayer, et nous ne pensons pas que vous voyiez d'objection à notre initiative.

J.&F. HERAULT

Nous ne sommes, ni l'un ni l'autre, nés à VALENCE ; mais nous y avons notre maison, depuis bientôt 30 ans. Nos cinq enfants y ont passé avec nous toutes leurs vacances, et nous deux, maintenant retraités, dès que les beaux jours arrivent, nous quittons PARIS pour VALENCE avec plaisir.

Nous sommes tous très attachés à "notre" village où nous avons forgé de solides et durables amitiés. Nous avons toujours voulu - et nous voulons toujours - être en bons termes avec tout le monde, et il nous semble que, de votre côté, vous avez un peu "adopté" les Parisiens que nous sommes.

C'est pourquoi nous nous sentons autorisés à vous dire notre tristesse de sentir l'ambiance de VALENCE se dégrader peu à peu. Ce n'est pas seulement la RN 5 qui coupe le village en deux ! La moitié des habitants boude l'autre, et quand on rencontre quelqu'un, si la conversation s'aventure un peu plus loin que la pluie et le beau temps, on est à peu près sûr d'entendre une réflexion aigre-douce et pleine de sous-entendus sur les gens de "l'autre bord". A entendre les uns, ceux "d'avant" ne valaient pas chipette, et d'après les autres, ceux de "maintenant" ne valent rien...

Alors, il n'y aurait que des incapables à VALENCE ?...

Eh bien ! nous, nous avons une meilleure opinion des Valençois que vous ! Depuis que nous sommes ici, il nous semble que les municipalités qui se succèdent font de leur mieux pour gérer la commune, chacune avec son style propre, ses réussites, ses échecs, ses qualités et ses défauts : qui est parfait ?...

Vous voyez les choses de loin, nous direz-vous. Justement, c'est parce que nous ne sommes partie prenante dans aucune des intrigues qui empoisonnent le pays, que nous pensons juger avec plus de sang-froid et d'impartialité.

Et nous vous dirons avec tout notre cœur : Ouvrez les yeux et voyez votre village dépérir peu à peu sous l'effet de la haine et de la violence qu'elle engendre.

En êtes-vous plus heureux, les uns et les autres ? Sûrement pas.

Allons, amis Valençois, réconciliez-vous, oubliez une bonne fois pour toutes, rancunes et griefs, abandonnez lettres anonymes ou non, poèmes ou articles plus ou moins

vengeurs, et autres mesquineries, et - ça c'est important - sans attendre que les autres commencent.

Et VALENCE redeviendra un village paisible et heureux où il fera bon vivre, où chacun pourra regarder son voisin, quel qu'il soit, droit dans les yeux, et avec un chaud et franc sourire. N'est-ce pas ce que tous, au fond de votre cœur, vous souhaitez ?

Que vive VALENCE dans un climat plus chaleureux.

Jean et Francine HERAULT

4 Novembre 1985.

Valence-en-Brie : le bal pour les classes de neige

La soirée dansante organisée par la municipalité au profit des classes de neige a connu samedi un franc succès salle polyvalente.

Jeunes et moins jeunes ont envahi la piste pour danser jusque tard dans la nuit aux rythmes de l'excellent orchestre de Bertrand Hembert.

Le maire, Mme Redon, en grande forme, n'était pas la

dernière à rester assise et à danser, et elle eut le plaisir de recevoir plusieurs élus du canton dont M. Michel Dionnet, maire du Châtelet, ainsi que des conseillers municipaux de plusieurs communes.

Succès donc pour le bal dont le bénéfice participera aux dépenses des prochaines classes de neige des enfants de la commune.

Troisième grand bal d'automne



Maisons fleuries : 22 lauréats



« Malgré l'hiver 1984-1985 très rigoureux, les participants au concours communal des maisons fleuries ont réussi à fleurir leur demeure, qu'ils en soient félicités. »

C'est par ces mots que Mme Redon, maire, a souhaité la bienvenue à ses administrés, lors de la remise des prix de ce concours communal. Mme Debos, directeur de cabinet du préfet, avait tenu à assister à cette sympathique cérémonie. Avant de remettre à chaque lauréat des vases en

verre soufflé pour les trois premiers et des plantes fleuries pour les dix-neuf autres.

Voici le palmarès : 1^{er} prix, Mme Jozon ; 2^e prix, Mme Bullot ; 3^e prix, Mme Quedot.

Bravo aussi à Mmes Masson, Dauvet, Bortel, Parquet, Verlot, Transon, Gilet, Delimbœuf, Regne, Fallet, Blanquet, Héraud, Jacquet, Defand, Garpel, Liegeois, Tourbet, Delaporte et Banchieri.

SOLIDARITÉ AVEC LE TIERS-MONDE

La montée du racisme et de l'intolérance nous inquiètent à juste titre. Non seulement parce qu'elles remettent en cause le sens du respect et de la fraternité qui constituent les bases les plus anciennes et les plus solides de notre société pluraliste.

Mais aussi, parce que la résurgence de ces phénomènes qui ont hier conduit l'Allemagne où l'ont saisi, risque aujourd'hui de remettre en cause l'audience et la place privilégiée qu'occupe la France parmi les nations.

Ne nous trompons pas sur nous-mêmes. De l'Amérique du Sud à l'Asie du Sud-Est, de Washington à Varsovie, de Kaboul à Johannesburg, l'image de notre pays est celle d'une terre de liberté et le respect des droits de l'homme dans notre modeste hexagone inspire et soutient les espérances de centaines de millions d'hommes et de femmes opprimés.

Alors pourquoi cette montée actuelle du racisme et de l'intolérance ?

Et, surtout, comment la combattre ?

Les mots ont, bien sûr, leur importance.

Tout ce qui est fait dans nos écoles, dans nos associations, pour expliquer que rien ne justifie les discriminations et le mépris, pèse d'un poids d'autant plus pertinent que les jeunes ne sont pas, naturellement, réceptifs aux thèses de la haine et des inégalités. Rien ne vaut mieux que d'être assis en classe à côté d'autres enfants venus de continents divers (et, parfois, réfugiés fuyant une persécution cruelle) pour éviter de tomber dans le piège des propagandes raciales.

Mais il y a d'autres manières de construire un monde plus fraternel.

C'est de manifester concrètement notre solidarité à l'égard des peuples innombrables qui vivent dans le dénuement, la faim et la détresse...

L'action du Gouvernement, pour essentielle qu'elle soit, ne suffit pas. C'est pourquoi les pouvoirs publics attachent une importance particulière aux actions privées des organisations non gouvernementales. Du Comité Catholique contre la faim en passant par Terre des Hommes, des Éclaireurs de France à Médecins sans Frontière, des centaines d'associations se sont engagées résolument dans le combat pour la promotion des pays en voie de développement. En Seine et Marne, en particulier, le succès des journées mondiales de l'alimentation constitue un exemple encourageant.

Mais un nouveau champs d'action vient de s'ouvrir : celui de la coopération entre collectivités locales. En effet, les villes, des départements peuvent eux-aussi apporter leur concours. Leur aide est d'autant plus précieuse qu'elle peut

se concrétiser directement, de commune à commune, sur des programmes du développement et d'échanges élaborés "à la base", c'est-à-dire très près des réalités et des besoins.

En effet, s'il faut sans doute des crédits massifs qui ne peuvent provenir que de l'État pour construire un barrage ou une route, un port ou un hôpital, une ville peut à elle seule aider à bâtir un petit dispensaire, ouvrir une bibliothèque, envoyer sur place quelques jeunes pendant leur temps de service national.

Cette coopération des collectivités locales commence à peine. Elle a déjà porté ses fruits par l'effet "démultiplicateur" des aides qu'elle entraîne. Et pas seulement dans un seul sens, car on reçoit aussi beaucoup du pays d'accueil, au titre de la réciprocité : ce sont souvent des concours modestes, à l'échelle de l'artisanat, du tourisme. Mais c'est aussi la découverte de cultures originales qui élargissent notre vision du monde et nous rendent à la fois plus attentifs et plus respectueux de la personnalité des autres.

C'est dans cet esprit, par exemple, que les communes de Sénart-Ville-Nouvelle s'engagent actuellement dans un projet de coopération inter-villes, en se jumelant avec une province mauritanienne. Si cet exemple était suivi, ne serait-ce que par dix ou douze villes dans chaque département, l'abîme que sépare des nôtres les conditions de vie des nations en voie de développement se comblerait peu à peu, rendant ainsi le monde moins dangereux pour l'avenir.

Combien cette bataille du développement, qui sert la cause de la justice et de l'humanité, nous écarte-t-elle des discours de haine et de mépris que tiennent trop de politiciens d'extrême droite ! En nous rendant au meilleur de nous-mêmes, l'action en faveur du développement du Tiers-Monde renforce l'audience internationale de la France et lui ouvre un champ étendu de sympathie qui conforte notre pays et nos techniques.

A-t-on pensé à ce qu'aurait été la France en 1985 si l'on avait suivi ceux qui, il y a trente ans, annonçaient déjà les thèses discriminatoires de Le Pen en proclamant qu'il fallait "penser à la Corrèze avant le Zambèze" ?

Réduite à son modeste hexagone, notre patrie n'aurait plus aujourd'hui la moindre importance internationale.

Frileusement protectionniste, elle aurait laissé tomber en désuétude un appareil industriel considérable et perdu ses marchés extérieurs.

Repliée sur ses égoïsmes, elle aurait trahi les valeurs universelles qu'elle a enseignées au Monde depuis la grande révolution de 1789. Est-ce cela que veulent ceux qui nous recommandent aujourd'hui la xénophobie et la haine ?

Opposons résolument au front national du racisme et de haine, le rassemblement déterminé de la solidarité et de la fraternité.

Le mot du député
Alain Vivien

EN VRAC

Remise de diplômes pour les médaillés du travail

C'est en présence de Mme Dubois, directeur du cabinet de M. le Préfet, des conseillers et des amis, que Mme Redon, maire, a remis leurs diplômes aux médaillés du travail.

« Ces diplômes sont la récompense de l'application et de la fidélité, deux vertus qui restent d'actualité », a souligné Mme le Maire dans une courte allocution.

Puis M. Cordevqat a reçu les diplômes de médaille d'argent et de vermeil pour trente ans à l'E.D.F. et Mme Liliane Faure le diplôme de vermeil pour ses trente années passées au service administratif du Commissariat à l'Énergie atomique.

Tous ont ensuite bu le verre de l'amitié.



Valence-en-Brie :



Après la cérémonie au monument aux Morts, cinquante convives ont pris place à l'hôtel-res-

taurant Saint-Hubert, sous la présidence de Mme Redon et de

M. Marchal, président des anciens combattants.

unis comme au front

Le banquet annuel de l'association des anciens combattants de Valence a réuni, au restaurant du Petit Saint-Hubert, une cinquantaine de convives autour du maire, Mme Redon, et du président de l'association, M. Marchal.

Les vœux du maire



En présence des élus, des employés communaux et des responsables d'associations, Mme Anne-Marie edon a présenté ses vœux pour la nouvelle année. Après avoir rappelé les travaux im-

portants réalisés en 1985, le maire a parlé de la décentralisation « dont le premier objectif est de rapprocher le pouvoir des citoyens, ce qui implique un nouvel état d'esprit... » Elle a ensuite rappelé l'article quatre de la déclaration des Droits de l'homme : « La

liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Mme Redon a également remercié tous ceux qui œuvrent dans l'intérêt général du village, avant d'inviter toutes les personnes présentes à boire le verre de l'amitié.



NOEL DES ENFANTS



DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 1985

Après ce spectacle organisé par V.A.L.C., spectacle exceptionnel et unique, à l'occasion des fêtes de NOEL et plus spécialement du NOEL des enfants, je ne sais qui je dois féliciter plus que les autres. Les acteurs ? Le scénariste et réalisateur ? Le metteur en scène ? Le chorégraphe ? Les décorateurs ? Les costumiers ? Les maquilleurs ? Les techniciens ? Les animateurs ? Mes compliments vont à tous.

Je fus captivée par cet élan qui se dégageait du jeu de chacun des participants. Je tiens à dire aux animateurs mon émotion et mon admiration. Merci à toutes ces bonnes volontés qui ont ainsi collaboré à cette réussite.

Nous félicitons nos artistes de l'excellent moment qu'ils viennent de nous faire passer.

Je suis sûre que certains parents ont pu découvrir chez leurs propres enfants des talents qu'ils n'imaginaient pas.

Pour les très jeunes enfants, ce 1^{er} trimestre correspond à leur premiers pas dans la vie sociale. Pour beaucoup c'est une vie nouvelle qui leur est imposée. Sortis de la chaleur du foyer où ils régnaient avec bien souvent un pouvoir absolu, ils se retrouvent enfants parmi d'autres enfants, à vivre les grandes heures de cet éveil à la vie.

Pour les plus grands, l'apprentissage de la vie en collectivité ne faisait que se poursuivre, sous des aspects différents car aucune année n'est à l'autre pareille.

Il s'agissait de créer ensemble et ensemble encore, de donner, un petit peu de soi. Tous les enfants ont fourni de gros efforts, que ce soit de mémorisation, de discipline. Il faut reconnaître une forme de courage aux plus timides que l'on a fini par décider à monter sur une scène. Il a fallu de l'assiduité, quelque soit l'âge, pour se plier aux répétitions, le mérite ne s'arrête pas là. A toutes ces notions nouvelles d'effort sur soi-même et d'effort tout court, vient s'en ajouter une autre, à nos yeux, essentielle : celle de l'échange.

Pour la première fois peut-être, bon nombre d'enfants apprennent à ce que "DONNER" signifie. Ils reçoivent, depuis leur naissance, normalement, constamment.

Une fête comme NOEL permet de faire percevoir, même au plus jeunes, que face à celui qui reçoit et en est heureux, il y a celui qui donne - donner un peu de soi. Et c'est sans doute ce qui fait de cette fête d'aujourd'hui, "une fête pas comme les autres". "Il y aurait beaucoup à dire de la joie que procure l'échange".

Nous devons faire en sorte que NOEL soit pour nos enfants un moment merveilleux : NOEL ! cette fête qui allume dans leurs yeux la joie de recevoir et qui éveillera dans leur cœur le bonheur d'avoir donné.

Au nom de tous, je remercie tous les membres de V.A.L.C. et particulièrement Pascal FRENCH notre scénariste et réalisateur, Anne-Marie BLANQUET notre metteur en scène, Annick JUSSEAUME animatrice de la danse, Christiane JACQUET.

Je remercie nos dévoués enseignants Monsieur et Madame PETIT et Madame MORANGE.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette manifestation - il est impossible de citer tous les noms - Du fond du cœur et au nom de tous, BRAVO et un grand MERCI.

Je tiens à préciser que V.A.L.C. est, comme les années précédentes, à l'origine de ce NOEL et a entièrement financé spectacle et cadeaux.

Je veux profiter de cette agréable occasion pour, au nom de tous les membres du Conseil Municipal et de moi-même, vous souhaiter à tous, petits et grands, de très joyeuses fêtes.

Et maintenant je vous demande d'applaudir très fort tous nos artistes.

Anne-Marie REDON MICHAUD
Maire



Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire,
remercie toutes celles et ceux qui contribuent à la réalisation du Valençois "Imprimeurs, Donateurs, Annonceurs et Bénévoles".

CAFÉ — TABAC
P.M.U.

Le Seine-et-Marne
M. et Mme BÉNÉZET

28, Rue Jean-Jaurès
77130 MONTEREAU
Téléphone 64.32.01.58

MAÇONNERIE — COUVERTURE
BÉTON ARMÉ

Entreprise
VENET Frères s.a.r.l.

de Père en Fils depuis 1885

6, Rue de la Croix
LA BROSSE par HÉRICY 77850

Tél. 64.23.88.45

DISTRIBUTION D'EAU
ASSAINISSEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES

**SOCIÉTÉ DES EAUX
DE MELUN**

Siège Social : 398, Rue Foch
Z.I. VAUX LE PÉNIL 77005 MELUN Cédex
Tél. 64.37.05.06

Jours ouvrables
de 8 h. 30 à 12 h.
et de 14 h. à 17 h. 30

Grandes spécialités de cafés
Nombreuses variétés de thés
Cadeaux porcelaine

**TORRÉFACTION
DE CAFÉS**

M. DAVID 4, Place du Col.-Fabien
77130 MONTEREAU
Tél. 64.32.04.27

"SPAR"

épicerie-fruits-légumes
butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile
Tél. 64.31.83.62

Place de l'Église VALENCE EN BRIE

TRANSPORTS

JACQUET

13, rue Octave Rousseau
77830 VALENCE EN BRIE
Tél. 64.31.82.91

NATALYS

E. COURTIAL

12, Place au Blé
77130 MONTEREAU

Tél. 64.32.19.16

64.23.87.29

Peinture — Vitrierie
Papiers peints — Décoration
— Revêtement Sol —

PION Germain

20, rue Grande 77850 HÉRICY

Course Express 24 h sur 24
Dimanches et Jours Fériés
Petits Déménagements

TRANSPORTS

Raynald LE DENMAT

1, Avenue Albert-Gravé
77130 VARENNES SUR SEINE

Tél. 60.96.23.09 Répondeur à écoute
à distance

HUITRES — CREVETTES — HOMARDS

ESCARGOTS — LANGOUSTES

POISSONNERIE

JEAN GARNIER

5, Rue du Calvaire 77130 MONTEREAU

Tél. 64.32.10.39

COPRAGIM

FRANÇOIS BAPT



**CONSEIL
IMMOBILIER**

13, place du Marché au Blé
77130 MONTEREAU 64.32.70.42



JEAN LEFEBVRE

travaille pour vous

Agence locale :

CANNES-ÉCLUSE

Tél. 64.32.88.77

77130 MONTEREAU

CRÈMERIE

ÉGREVILLOISE

Tous

BEURRE - OEUFS - FROMAGES

les Bons Fromages

Marchés : CORBEIL : mardi, vendredi, dimanche
ESSONNES : jeudi, dimanche
RIS-ORANGIS : mercredi, samedi
MONTEREAU : samedi

M. TIMBERT 1, Route de Bransles
77620 ÉGREVILLE
Tél. 64.29.57.63

GRUPE ASSURANCES
MUTUELLES DE FRANCE



ASSURANCES
MUTUELLES



Jean-François SAVIER

Assureur Conseil

3, Rue de la Poterne
77130 MONTEREAU

Tél. 64.32.07.04

SMART

**M
A
R
T**

habillement

HOMMES - FEMMES

~~~~~ ENFANTS ~~~~~

Angle : 1, rue des Chapeliers  
et 22-24, rue Jean-Jaurès  
77130 MONTEREAU - Tél. 64.32.10.08

Tél. 64.32.07.13

**OPTIQUE-SURDITÉ**

29, rue Jean-Jaurès MONTEREAU

**Bracq foci**

*des spécialistes à votre service !*

**VIDÉO-PHOTO-CINÉ**

38, rue Jean-Jaurès MONTEREAU

Tél. 64.32.80.78

# Les cinémas de FONTAINEBLEAU vous proposent

**ERMITAGE**

Tél. : Bureau 64.22.72.51  
Répondeur 64.22.28.32

6, rue De France

**SELECT**

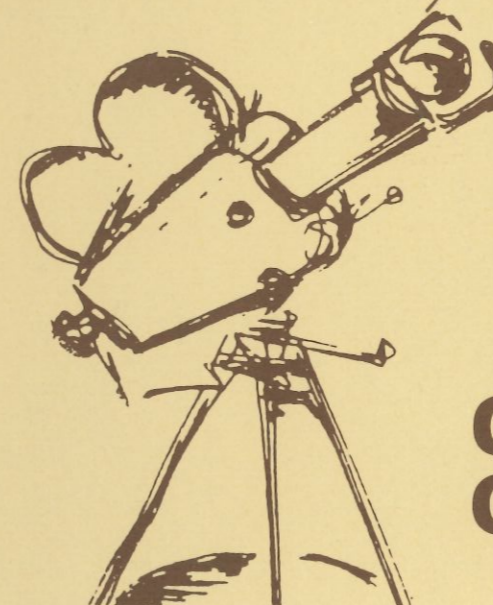
Tél. : 64.22.28.18

Place Napoléon Bonaparte

**FORUM**

33 rue d'Avon

Tél. : 64.22.33.62



**Quand on aime la vie...  
On va au cinéma!**

# Ballantine's : Grand Cru d'Ecosse

Eleve en futs de chène et mis en bouteille à Dumbarton  
par George Ballantine & Son



Sachez apprecier et consommer avec moderation